



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES interne et CAER-CAPES

Section : Sciences économiques et sociales

Rapport de jury présenté par :

Jean-Yves DELER
Président du jury,
Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Introduction

Les postes offerts à la session 2026 étaient de 42 pour le CAPES interne (public) de sciences économiques et sociales et 41 pour le CAER-CAPES (privé). Le nombre de postes au CAPES est resté stable depuis 2020 et poursuit son augmentation régulière depuis 2018 en ce qui concerne le CAER.

Nombre de postes	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
CAPES	42	42	42	42	42	42	47	39	16	16	18
CAER	41	37	36	36	35	35	27	25	16	18	22
Total	83	79	78	78	77	77	74	64	32	34	40

Après avoir été au plus haut en 2019, le nombre d'inscrits poursuit en revanche sa décroissance, quels que soient les concours.

Inscrits	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
CAPES	209	234	265	242	280	287	324	400	366	354
CAER	81	88	98	92	90	104	97	110	111	111
Total	290	322	363	334	370	391	421	510	477	465

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide des concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98517/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

Bilan général de la session 2026 :

Concours	Inscrits	Dossiers RAEP déposés et correspondant aux critères	Barre d'admissibilité (/20)	Admissibles	Barre d'admission (moyenne/20)	Nombre d'admis
CAPES	209	123	6,5	83	8,6	42
CAER	81	55	6,7	49	7,6	35
Total	290	178		132		77

Les chiffres sont, cette année encore, sans appel : la phase d'admissibilité a permis à la plupart des candidats ayant préparé avec soin leurs dossiers RAEP d'être retenus. C'est flagrant dans le cas du CAER, concours pour lequel la sélection effective se produit à l'oral : seuls six dossiers RAEP de candidats issus de l'enseignement privé ont en effet été éliminés lors de la phase d'admissibilité. En ce sens, la lecture attentive de ce rapport et le respect des consignes qui y sont mentionnées constitue presque une garantie de présence à l'oral pour la plupart des candidats sérieux. Elle évitera en outre à d'autres candidats de préparer en vain un dossier jugé finalement non recevable pour des raisons réglementaires. Nous invitons donc les futurs candidats à vérifier soigneusement qu'ils remplissent toutes les conditions requises pour se présenter au concours.

La sélection des lauréats se réalise de fait lors de l'épreuve d'admission, durant laquelle le jury attache une grande importance à la bonne maîtrise des connaissances fondamentales dans les divers champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales, ainsi qu'à celle des savoir-faire quantitatifs. Aussi, notre principale recommandation aux candidats est-elle de maîtriser les programmes de notre discipline en classes de lycée. Ils trouveront sur le site EDUSCOL du ministère de l'Education nationale une première source d'information, qui sera idéalement complétée par la lecture des fiches proposées par le Collège de France ainsi que par celle d'un ou plusieurs manuels de classes préparatoires.

<https://eduscol.education.fr/1658/programmes-et-ressources-en-sciences-economiques-et-sociales-voie-gt>

<https://campus-innovation-lycees.fr/matieres/sciences-economiques-et-sociales/>

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2026. Je tiens aussi à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, la sous-direction de l'attractivité et du recrutement au ministère de l'Education nationale et la Proviseure adjointe du lycée Saint Exupéry, qui ont œuvré au bon déroulement du concours

Jean-Yves DELER

Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional, Président du jury.

SOMMAIRE :

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- Présentation de l'épreuve
- Première partie du dossier RAEP
- Seconde partie du dossier RAEP

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

- Présentation de l'épreuve
- Bilan de l'admission
- L'exposé
- L'entretien

3/ EXEMPLES DE SUJETS

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Répartition des notes obtenues à l'épreuve du dossier RAEP (CAER/CAPES)

Q1	Q3	Médiane	Moyenne	Ecart-type
7,2	10,3	8,7	8,5	2,62

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes.

Présentation de l'épreuve :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-cap-es-interne-et-du-caer-cap-es-section-section-sciences-economiques-et-sociales-604>

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Elle est affectée d'un coefficient 1. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques *dans la discipline concernée par le concours*, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, dans un niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury rappelle aux candidats qui n'enseignent pas les SES qu'il est vivement recommandé de présenter une séquence portant sur les programmes de la classe de seconde à la classe de terminale dans notre discipline. Pour ce faire, il convient qu'ils se rapprochent d'enseignants en SES afin d'observer leurs pratiques en classe. Si cela leur était possible, l'animation d'une ou plusieurs séances, dont le compte-rendu et l'analyse pourraient faire par la suite l'objet de la deuxième partie du dossier RAEP, valoriserait grandement leur candidature. Il est rappelé à ce propos que, quand bien même d'excellents candidats sont issus de l'économie-gestion, les sciences économiques et sociales différent, par leurs publics, leurs méthodes, leurs programmes et leurs attentes, de cette discipline : la présentation d'une leçon de marketing ou de comptabilité est donc moins valorisée que celle présentant un objectif d'apprentissage du programme de SES.

Un certain nombre de candidats semble avoir eu recours à des logiciels d'intelligence artificielle lors de la phase de rédaction de leur dossier. Cette démarche n'est pas, en soi, répréhensible et peut même être considérée comme une pratique pertinente de la part d'un futur enseignant soucieux de gagner du temps et/ou de proposer des exercices et activités adaptées à la diversité de ses publics. Il est en revanche consternant qu'un futur collègue s'en remette totalement à un logiciel pour rédiger l'intégralité de son dossier, témoignant de la sorte d'une paresse intellectuelle et d'un manque d'honnêteté qui ne siéent pas à la posture d'un professeur. Les candidats qui seraient tentés par ce type de méthode de composition doivent donc savoir qu'ils ne peuvent prétendre leurrer le jury lors des oraux. Dès lors qu'une suspicion de recours à l'IA existe, en effet, le temps de retour sur le dossier RAEP lors de l'épreuve d'admission est principalement consacré à l'assimilation, par le candidat, des contenus, vocabulaire et outils pédagogiques, dont la maîtrise, à la lecture de son dossier RAEP, semble trop parfaite.

Se présenter au concours du CAPES interne en sciences économiques et sociales exige enfin une maîtrise correcte de la langue française et de l'orthographe. Or, certains dossiers contiennent encore un nombre trop élevé de fautes d'orthographe et/ou de syntaxe, voire témoignent d'une certaine liberté dans l'application des règles formelles de présentation de ce document. Nous conseillons donc leur relecture attentive par un tiers. L'épreuve d'admissibilité du CAPES interne, conçue pour distinguer des candidats exerçant une activité professionnelle tout en préparant le concours, n'exige pas un travail de préparation à plein temps s'étendant

sur une année entière. Les candidats disposent donc du temps nécessaire à la rédaction soigneuse de leur dossier, ainsi qu'à sa relecture.

Première partie du dossier :

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Les jurés ont été sensibles au soin apporté à la rédaction des dossiers, en amélioration notable par rapport aux précédentes sessions. Les candidats ont majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents.

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Cette première partie du RAEP ne doit pas pour autant se limiter à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat ; elle doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les sciences économiques et sociales.

Il convient de signaler en outre que, s'ils ont toute légitimité à se présenter au CAPES interne de SES, certains d'entre eux ayant réalisé des prestations de grande qualité, tant lors de l'épreuve d'admissibilité que lors de celle d'admission, les collègues ayant assumé d'autres enseignements que les sciences économiques et sociales avant de se présenter au concours doivent nécessairement justifier leur choix de concourir dans notre discipline plutôt que dans celle qu'ils ont enseignée jusque-là. Est-il besoin d'indiquer que le seul désir de ne plus s'adresser à des élèves de collège/des écoliers, ou celui de ne plus être confronté à des élèves de lycée professionnel/technologique ne sont pas des arguments recevables pour les jurés ?

Cette recommandation vaut aussi pour les candidats ayant réalisé des vacations en économie, sociologie et sciences politique dans l'enseignement supérieur, dont les dossiers RAEP témoignent parfois d'une méconnaissance totale des spécificités de l'enseignement secondaire, voire sont parfois empreints d'une certaine condescendance vis à vis de l'enseignement en classe de lycée. Le jury a, ainsi, modérément apprécié qu'un candidat exerçant depuis de nombreuses années à l'Université se soit contenté de fournir la bibliographie communiquée à ses étudiants de licence en début d'année en guise d'exemple de séance pédagogique. Il en a été de même de quelques - rares - dossiers de professeurs ayant visiblement candidaté dans diverses disciplines et composé à cette fin des dossiers RAEP à usages multiples, finalement inopportuns.

Le jury a valorisé les dossiers qui évitaient une présentation linéaire, notamment sous une forme chronologique ou sous la forme d'une liste, des postes successivement occupés. Plus que l'exhaustivité de la description des fonctions, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises, et une réflexion sur les expériences professionnelles vécues par le candidat. La présentation du parcours professionnel du candidat et de ses différentes expériences professionnelles doit être mise en relation avec les compétences attendues d'un enseignant de sciences économiques et sociales.

Le jury recommande par ailleurs aux candidats de penser à mettre en évidence certaines expériences professionnelles hors face à face avec les élèves (participation à des instances administratives, correction du baccalauréat, participation à des actions de formation) ainsi que la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation. On rappelle enfin que ni rapport d'inspection ou de visite-conseil, ni lettre de recommandation ne peuvent figurer dans le dossier, la présence de tels documents écartant de ce fait le dossier RAEP.

En résumé, le jury a été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- respect du format réglementaire ;
- expérience professionnelle ;
- diplômes et formation professionnelle ;
- participation à la vie de l'établissement ;
- démarche analytique et justification des choix ;
- structuration du propos ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;

Seconde partie du dossier :

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séquence ou une séance de cours qui porte sur les programmes en vigueur dans les classes de seconde, première et terminale. Nous recommandons donc une nouvelle fois aux candidats n'ayant jamais enseigné notre discipline de prendre l'attache des collègues de SES de leur établissement, ou dans leur entourage, afin de leur demander d'assister -à minima- à un de leurs cours, voire de leur proposer d'assurer une séance devant élèves à leur place. La plupart des professeurs de sciences économiques et sociales sont disposés à accueillir des collègues dans leurs classes et acceptent assez facilement de leur confier un des groupes dont ils ont la charge durant une séance. Cette démarche de recherche d'un « berceau » temporaire auprès d'un professeur renvoie par ailleurs un signal fort de motivation et d'intérêt du candidat pour notre discipline.

Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent figurer dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation en ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

Les contenus présentés dans cette seconde partie de dossier ne sauraient se limiter à la seule trame du cours dispensé. L'on attend aussi des propositions d'évaluation, des corrigés d'exercices... Certains candidats n'ont pas hésité à adjoindre à leurs dossiers des clichés de copies corrigées, de schémas de synthèse inscrits au tableau, à mentionner le déroulement d'une sortie pédagogique : cette démarche a été appréciée et valorisée en conséquence. A l'inverse, les dossiers présentant des séances d'enseignement presque exclusivement adossées à des manuels n'ont pas reçu d'excellentes notes et pour cause : si ces séances,

conçues par des professeurs de SES experts sont de grande qualité, on attend toutefois d'un futur collègue qu'il soit capable, via une veille documentaire, de proposer ses propres documents et ressources, susceptibles de compléter celles que l'on peut trouver dans des manuels ou sur internet. En tout état de cause, la reproduction à l'identique -ou presque- d'une séance existante a souvent disqualifié les candidats. L'on rappelle enfin que les documents proposés doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources précisées.

Cette communication de documents ne suffit pas pour autant. Le dossier RAEP n'a pas à présenter une succession d'activités sans prise de hauteur ; une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit donc à la fois montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a des aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés. Enfin, il doit faire preuve de recul et de réflexivité par rapport à ses choix et aux activités proposées, et ce afin de montrer sa capacité à utiliser l'expérience acquise pour progresser. Ainsi, mentionner dans le dossier RAEP une difficulté pédagogique rencontrée, voire un échec, en formulant des hypothèses sur son origine et en proposant des pistes pour y remédier est une démarche particulièrement appréciée par le jury.

Au-delà de ces exigences, il est enfin conseillé aux candidats d'éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans préciser la manière dont ils procèdent pour que les élèves s'approprient un concept ou un mécanisme. A l'écrit comme à l'oral, les considérations pédagogiques et didactiques hors sol sont absolument à proscrire.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- pertinence des documents choisis, des activités et des questionnements ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- respect du format réglementaire

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

Présentation de l'épreuve :

Epreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures, pendant lesquelles le candidat devra disposer d'une montre (non connectée) pour optimiser son temps de préparation.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum ; (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum). Coefficient 2.

Exposé : *Pour l'essentiel* : le candidat est invité à endosser le rôle d'un professeur de SES, chargé de préparer une séance de 1h30 à 2h30 consacrée à l'objectif d'apprentissage figurant sur son sujet. Ses élèves n'ont pas de calculatrice, le professeur dispose d'un tableau blanc. Le dossier documentaire est à sa disposition pour être mobilisé et peut être complété à sa convenance. Le candidat doit présenter de façon sommaire les actions d'enseignement réalisées en amont du cours et celles prévues à l'aval de la séance. Il sera invité par la suite à expliquer les arbitrages pédagogiques réalisés. La résolution d'exercices simples visant à évaluer sa maîtrise d'outils et concepts statistiques élémentaires complète sa présentation. Le candidat est libre de présenter les deux parties de l'épreuve dans l'ordre qui lui convient.

Entretien : il se déroule en 5 temps :

- 1 : retour sur l'exposé.
- 2 : questions portant sur le même champ disciplinaire que le dossier traité.
- 3 : questions portant sur les champs disciplinaires autres que ceux du dossier.
- 4 : reprise de la partie 2 sur les savoir-faire (NB : cette reprise peut aussi intervenir en tout début d'entretien)
- 5 : questions sur le RAEP.

Cf : Arrêté du 25/01/2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Les données quantitatives et les représentations graphiques qui seront mobilisées dans les exercices figurent dans les programmes de SES en vigueur pour les classes de :

- seconde (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019),
- première (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019)
- terminale (BO spécial n°8 du 25 juillet 2019).

Bilan de l'admission

Répartition des notes obtenues à l'épreuve orale (CAER/CAPES)

Note minimale	Note maximale	Q1	Q3	Médiane	Moyenne	Ecart type
1	20	6,5	15	11	10,6	4,88

L'exposé

Le jury a été agréablement surpris par la qualité de nombreuses prestations : un quart des candidats a obtenu une note supérieure à 15/20, témoignant d'une maîtrise professionnelle et scientifique très honorable. Ces profils n'en contrastent que davantage avec ceux de candidats sans expérience d'enseignement ni culture scientifique, dont les piètres performances ont amené les jurés à douter du bien-fondé de leur projet professionnel. On rappelle donc aux candidats que l'exercice du métier d'enseignant suppose des habiletés, savoirs et savoir-faire spécifiques et que, tant le CAPES que le CAER, diffèrent en ce sens d'autres concours de recrutement administratifs.

L'on trouvera en fin de rapport deux exemples de sujets proposés lors de la session 2026. Sur la première page du dossier figure l'extrait de programme correspondant. Le dossier est généralement constitué de trois ou quatre documents de nature variée extraits de diverses sources (ouvrages, revues, rapports officiels, sites institutionnels, etc.) Les documents peuvent être plus complexes et plus longs que ceux que l'on trouve dans les manuels parce qu'ils peuvent être destinés au professeur pour la préparation de sa séquence. Ils ne sont donc pas obligatoirement à utiliser dans leur intégralité avec les élèves. Le candidat devra toutefois justifier chacun de ses choix (recours ou non au document avec élèves) devant le jury.

Le candidat doit délimiter et définir le sujet qu'il va traiter en s'appuyant sur le contenu de ce dossier. Il doit cibler la question à laquelle le dossier se réfère afin de préciser les contours de la séquence dans laquelle la séance de travail proposée s'intègre. Il ne doit pas traiter la totalité du thème du programme, mais s'en tenir à la thématique suggérée par l'énoncé. On attend de lui qu'il mobilise des connaissances personnelles approfondies et qu'il montre ses capacités d'exploitation d'un dossier documentaire. Si le dossier doit nécessairement être utilisé, il revient au candidat d'effectuer des choix dans l'utilisation des documents ; il peut ainsi décider de ne pas prendre en considération tout ou partie d'un document et/ou de proposer d'éventuels documents alternatifs : ainsi l'on pourra mentionner un extrait de film, un document iconographique, le passage d'un ouvrage, à l'appui de la séance présentée... pourvu que ces références ne soient pas confidentielles et que les jurés, les connaissant, puissent en mesurer la pertinence pédagogique.

On le rappelle : il est absolument essentiel que les candidats maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve, à un niveau qui va au-delà de ce qui est considéré comme exigible par les élèves. Ils doivent en outre montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves du niveau concerné. Les contenus apportés ne peuvent donc se limiter à la paraphrase des documents. Ainsi, même si le candidat n'a pas enseigné au niveau de classe pour lequel il est interrogé, il faut qu'il maîtrise à minima les notions et contenus exigés dans le programme de ce même niveau. La réponse : *« je n'ai jamais enseigné en terminale, je ne saurai pas répondre à votre question »* est en ce sens inacceptable. Cette imparfaite maîtrise scientifique des

contenus explique notamment en grande partie les échecs répétés de certains candidats, professeurs contractuels depuis de nombreuses années, plusieurs fois admissibles au concours.

Il en va de même de la connaissance des modalités d'évaluation des élèves : il n'est pas admissible qu'un candidat au CAPES de SES ne connaisse pas les épreuves de baccalauréat. La lecture du vade-mecum relatif aux épreuves écrites du baccalauréat, rédigé en 2025 par l'Inspection Générale de notre discipline, est donc vivement recommandée aux futurs candidats.

Il est par ailleurs conseillé de situer le thème au sein du programme et de préciser la manière dont on conçoit sa progression pédagogique. On rappelle à ce propos que la parfaite connaissance des intitulés des objectifs d'apprentissage ne sert à rien si ces mêmes objectifs ne sont pas maîtrisés et compris. Pour autant, on attend d'un futur professeur de SES qu'il fasse preuve de souplesse et ne considère pas que sa progression ne souffrira aucune inflexion durant l'année : un enseignant travaille avec un public spécifique, auquel il doit s'adapter. Indiquer en préambule de la présentation que tel objectif d'apprentissage sera traité « à la veille des congés de fin d'année » ou « durant la semaine 24 », prête donc à sourire.

Dès l'introduction, il est indispensable d'annoncer avec la plus grande clarté l'objectif visé : que veut-on montrer ? selon quelle démarche didactique et pédagogique ? En écho à ce questionnement introductif, une réponse doit être apportée en conclusion : qu'ont appris les élèves ? comment va-t-on évaluer les acquis ? quels sont les prolongements de la leçon ? Le plan est construit pour répondre à la problématique qui doit être posée (cette problématique ne peut être assimilée à la question du programme à laquelle elle est liée ; elle peut être formulée autrement que sous forme interrogative).

Le plan étant communiqué (il est vivement recommandé de l'écrire au tableau, de manière lisible et sans fautes d'orthographe), le jury attend des candidats qu'ils développent leur argumentaire et apportent des éléments de contenu scientifiquement solides. Ils doivent proposer donc une leçon qui fournit de façon structurée une réponse à la problématique, dans le respect du temps de la séquence (une à deux heures).

La démarche pédagogique doit être présentée explicitement. L'exposé retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves.

L'une des difficultés à laquelle se heurtent beaucoup de candidats est de concilier l'exigence d'un exposé d'un bon niveau scientifique avec la prise en compte de la mise en activité des classes. C'est pourtant ce que tout professeur est amené à faire au quotidien. Les candidats veilleront donc bien à proposer des exemples précis de mise en activité de leurs publics. Pour autant, il conviendra de ne pas se lancer dans la présentation exhaustive de projets pédagogiques trop ambitieux (présentation détaillée d'une enquête menée dans l'établissement, ou d'une sortie scolaire...), démarche à la fois chronophage et susceptible d'éloigner le candidat de son objectif principal.

Une partie de cet exposé initial est consacrée à un exercice simple visant à prendre la mesure de la maîtrise du candidat en matière de lecture/traitement de données quantitatives et/ou de représentations graphiques. La consultation des sujets proposés lors des sessions précédentes permet d'estimer le niveau d'exigence de ces exercices, finalement assez élémentaires. Les exercices proposés dans la deuxième partie de l'épreuve sont en effet conçus pour être traités par un excellent élève de terminale. Il n'est donc pas recevable qu'un

futur professeur de sciences économiques et sociales soit incapable de distinguer une moyenne d'une médiane, une valeur nominale d'une valeur réelle. Nous invitons donc les candidats peu familiers de l'usage de ces outils statistiques à faire l'effort nécessaire afin de les maîtriser parfaitement. Une fois encore, prendre l'attache d'un collègue de SES, ou de mathématiques, afin de se former en la matière durant l'année de préparation est une démarche vivement recommandée.

Depuis la session 2024, les candidats devront être munis de leur propre calculatrice, aucune calculatrice ne pouvant leur être prêtée. Les matériels autorisés sont les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen ».

Le respect du temps imparti est une condition de réussite de l'épreuve orale. Beaucoup de candidats consacrent en effet beaucoup trop de temps (plus d'une dizaine de minutes) à entrer dans le sujet, à présenter les documents un à un avant de démarrer leur exposé, voire à exposer diverses considérations pédagogiques hors sol qui ne serviront pas par la suite. Il convient donc d'entrer rapidement dans l'exposé de la leçon.

La capacité à communiquer à l'oral est une qualité indispensable pour un enseignant. Cette capacité passe par un certain nombre de règles et de principes formels : on attend d'un futur collègue une expression orale soignée, un français correct et un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, une maîtrise de la gestuelle et le maintien d'un contact visuel avec le jury. La maîtrise de gestes professionnels est appréciée : l'usage pertinent du tableau par exemple, l'attention au public ont été valorisés.

Pour autant, le jury n'est pas un public d'adolescents : la posture de certains candidats, visant à parler à leurs examinateurs comme ils s'adresseraient à des élèves de lycée est donc maladroite. De la même façon, la recherche de connivence avec le jury est mal perçue. Les jurés doivent avoir une idée du comportement qu'aura l'adulte avec ses futurs publics, sans pour autant être intégrés à un jeu de rôle. Faut-il le rappeler ? Durant les deux temps de l'épreuve, l'on ne pose pas de questions au jury...

Il est conseillé au candidat d'ordonner et de numéroté ses feuilles de brouillon afin de ne pas perdre de temps pour retrouver les éléments de son argumentation. Il peut aussi disposer d'une montre (non connectée), d'un minuteur, ou d'un réveil, qu'il place sur le bureau devant lui afin de mieux gérer son temps. Quel que soit le stress, par ailleurs parfaitement compréhensible, le jury doit être en mesure d'apprécier les qualités du candidat à intéresser son public, à mettre en valeur l'essentiel, à dispenser un enseignement rigoureux, à se faire comprendre de son auditoire.

Les documents proposés doivent être traités i.e. : doivent servir de support à une activité préalable à la présentation d'une notion ou d'un mécanisme. Les candidats doivent à cette occasion montrer aux jurés qu'ils savent lire les données et les utiliser, à l'appui de leur démonstration ou comme une évaluation. Une référence trop rapide à un texte ou un graphique, utilisés comme simple illustration d'un point précis de la leçon ne suffit donc pas. Trop de candidats négligent par ailleurs un, voire deux, documents, pour produire une leçon magistrale vaguement étayée par un seul des éléments du dossier proposé. Le rejet d'un texte ou d'un graphique s'il se produit, doit, on l'a vu, être nécessairement justifié. Ce rejet ne saurait enfin être motivé par la seule complexité du document ; le candidat qui contournerait *ex ante* un texte difficile ou une série statistique un peu absconse doit donc nécessairement s'attendre à être interrogé sur sa capacité à les interpréter durant le deuxième temps de l'oral.

On rappelle enfin que le temps de la présentation du dossier RAEP est révolu durant l'épreuve d'admission et que les longues digressions sur l'expérience professionnelle du candidat et/ou sur la manière dont il a traité le sujet proposé dans ses classes est superfétatoire. 30 minutes d'exposé ne sont pas de trop pour traiter convenablement les sujets proposés : toute digression pénalise donc le candidat.

Le jury fonde finalement son évaluation sur les critères suivants :

- présentation de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus
- structuration, cohérence et progressivité de la démarche,
- modalités de mise en activité et d'évaluation des élèves
- maîtrise des contenus scientifiques
- utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique
- expression orale, maîtrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire adapté et rigoureux

L'entretien :

L'entretien d'une durée totale de 25 minutes débute dès que le candidat a terminé son exposé. En règle générale, les premières questions s'inscrivent dans son prolongement. Le candidat peut ainsi être amené à expliquer certains de ses choix, définir ou préciser le sens de certaines notions, détailler des éléments du raisonnement, ou encore préciser un point théorique. Dans tous les cas, on ne peut que recommander de veiller à être à l'écoute du jury, de façon à réagir au mieux aux questions et indications données, qui visent éventuellement à attirer l'attention sur un point traité de façon peu satisfaisante. Être capable d'adopter une attitude réflexive est ainsi un point fort que le jury apprécie.

La seconde partie des questions posées par les membres du jury vise principalement à évaluer l'étendue de la culture disciplinaire des candidats en relation avec les programmes : connaissances notionnelles, théoriques, factuelles, maîtrise des savoir-faire, connaissance de l'évolution et des ordres de grandeur des principaux indicateurs statistiques (croissance économique, déficit public, taux de chômage, etc.), connaissance approfondie des épreuves du baccalauréat, etc. Les candidats doivent s'attendre durant l'entretien à être questionnés sur tous les niveaux de programmes et particulièrement dans les champs disciplinaires autres que celui sur lequel porte le sujet. Le jury recommande donc aux candidats qui ont suivi un cursus universitaire centré sur une seule discipline de se mettre à niveau dans le domaine qui n'est pas initialement le leur et leur rappelle qu'un oral composé d'une première partie relativement réussie, peut toutefois être sanctionné d'une note assez basse si l'entretien révèle une absence totale de maîtrise de l'autre champ disciplinaire. Rappelons-le une dernière fois : avoir assimilé les contenus des programmes est une condition *sine qua non* de réussite au concours.

Sans que cela ait un caractère systématique, le candidat peut aussi être interrogé sur le fonctionnement du système éducatif, les missions des professeurs, leurs obligations, etc.

La dernière partie de l'entretien est consacrée à des questions sur le dossier RAEP présenté par le candidat pour l'admissibilité. Elles visent à mesurer la capacité de prise de recul et d'analyse de la séquence présentée, ainsi que du parcours professionnel. Elles ont également pour but de vérifier l'authenticité des éléments qui y figurent ainsi que celle des activités proposées. Dans le cadre de cette investigation, des questions peuvent être posées sur les éléments bibliographiques cités, la mise en œuvre de la démarche pédagogique dans la classe,

le choix des documents retenus, etc. Il est donc important que les candidats admissibles relisent et travaillent la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP avant de se présenter à l'épreuve d'admission.

Les mises en garde solennelles et le rappel des erreurs et/ou manquements rédhibitoires sont les figures imposées de l'exercice de rédaction d'un rapport de jury. Nous souhaiterions toutefois achever ce rapport en signalant qu'une candidature à un concours interne, à l'origine d'une démarche réflexive et d'une certaine prise de risque, est une décision courageuse. Les jurés font donc systématiquement preuve, durant les oraux, d'une grande bienveillance et capacité d'écoute vis à vis de candidats à un concours auquel ils se sont parfois eux-mêmes présentés. Ils savent aussi qu'il n'est pas toujours simple de présenter son parcours professionnel et de se soumettre de nouveau, adulte, à un oral de type universitaire. Il convient enfin de mentionner que les jurés ont aussi particulièrement apprécié d'entendre certaines prestations et qu'ils ont eu plaisir à attribuer d'excellentes notes à des candidats s'étant préparés avec beaucoup de sérieux au concours, distinguant de la sorte des professeurs qu'ils seraient heureux de compter parmi leurs futurs collègues.

Exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

PARTIE 1

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques. Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Massification et démocratisation de l'École en France.

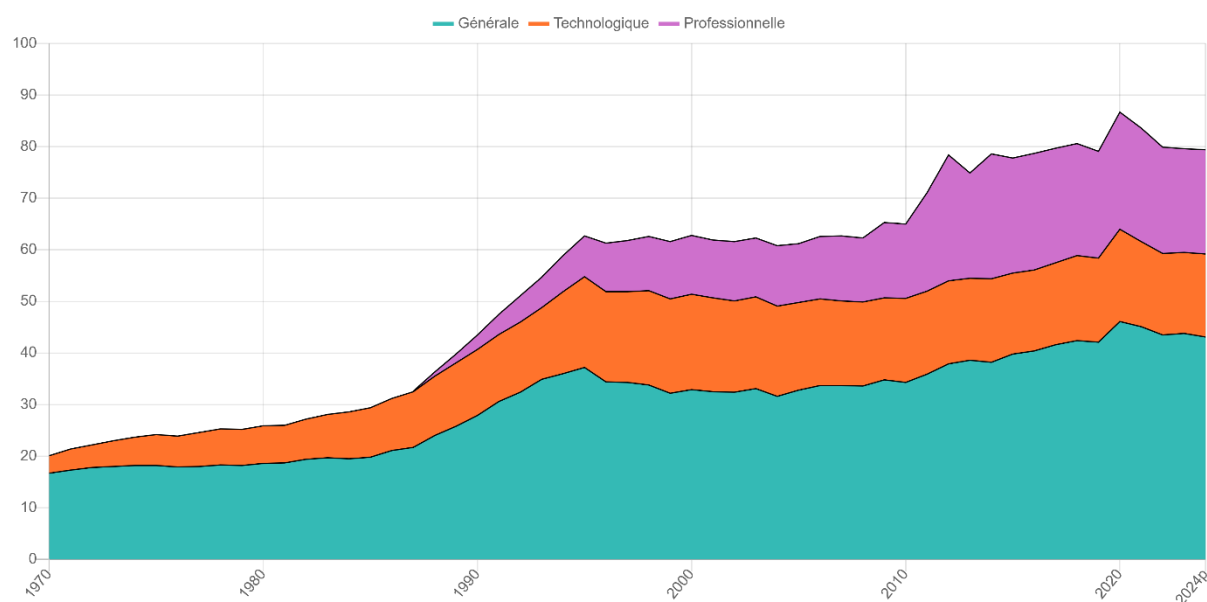
Extrait du programme de sciences économiques et sociales de terminale générale

Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?	- Comprendre que, dans les sociétés démocratiques, l'École transmet des savoirs et vise à favoriser l'égalité des chances ; comprendre l'évolution, depuis les années 1950, des principaux indicateurs mesurant l'accès à l'école et à l'enseignement supérieur (taux de scolarisation, taux d'accès à un diplôme ou à un type de formation) en distinguant les processus de massification et de démocratisation. - Comprendre la multiplicité des facteurs d'inégalités de réussite scolaire (notamment, rôle de l'École, rôle du capital culturel et des investissements familiaux, socialisation selon le genre, effets des stratégies des ménages) dans la construction des trajectoires individuelles de formation.
--	--

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

DOCUMENT 1 :

Proportion de bacheliers dans une génération par voie (en %)



Champ : France hors DROM jusqu'en 2000, France hors Mayotte depuis 2001.

Source : DIRECTION DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP), « RERS 2025 – 8. Diplômes et insertion – 8.04 Bac professionnel (fiche 01) », in *Repères et références statistiques*, Édition 2025.

DOCUMENT 2 :

L'origine sociale des élèves du second degré par secteur à la rentrée 2024 (en %)

	Public				Privé sous contrat			
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Seconde générale et technologique	29,6	14,0	26,9	29,6	53,7	13,8	22,1	10,4
Première et terminale générales	35,8	14,2	25,8	24,2	57,3	13,5	20,3	8,9
Première et terminale technologiques	17,8	13,6	29,7	38,9	38,5	17,6	27,5	16,4
ULIS en lycée général et technologique	31,9	11,9	24,4	31,9	28,6	17,5	34,9	19,0
Total formations GT en lycée	30,2	14,0	26,9	28,9	53,6	14,1	21,9	10,4
CAP	4,4	7,1	24,0	64,4	12,0	15,3	31,5	41,2
Bac pro, BMA*	8,3	10,4	28,8	52,5	21,0	17,6	32,1	29,3
Total formations professionnelles en lycée	7,7	9,8	27,9	54,6	19,8	17,3	32,0	31,0
Ensemble	21,6	12,3	27,3	38,7	43,5	15,0	25,2	16,3

* BMA : Brevet des métiers d'arts

Champ : France, public et privé sous contrat.

Population concernée : élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (EREA compris).

Source : MENJ-DEPP, « L'origine sociale des élèves du second degré », in *Repères et références statistiques (RERS)*, Édition 2025 [En ligne].

Document 3

Avec la massification, les inégalités sociales d'accès au bac se sont sans conteste atténuées. Parmi les sortants de l'école primaire en 1962, 12,4 % des enfants d'ouvriers allaient jusqu'au bac, contre 55,2% des enfants de cadres. La perspective d'une scolarité dans le secondaire, a fortiori d'une scolarité longue permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, n'était offerte qu'à une petite minorité des enfants d'ouvriers. Aujourd'hui, presque les deux tiers d'entre eux obtiendront ce diplôme, tandis que les enfants de cadres seront pratiquement certains d'être dans ce cas (94 % pour ceux entrés en 6e en 2007). Ces derniers approchent d'un seuil au-delà duquel toute progression « quantitative » devient très limitée, et ils devront donc jouer la carte de la diversification pour préserver leur avantage.

[...] Par le jeu des orientations, les enfants de milieu populaire aux acquis les plus fragiles sont écartés du cursus général et n'accèdent au niveau du baccalauréat qu'au prix d'une relégation dans les filières professionnelles, situées au bas de la hiérarchie scolaire. Ainsi, 28 % des enfants d'ouvriers (contre 9% des enfants de cadres) obtiennent un bac professionnel, ne facilitant pas – c'est peu dire – l'accès et plus encore la réussite dans les études supérieures. Si, globalement, le bac s'est effectivement démocratisé, c'est grâce à des filières différentes qui n'offrent pas des chances d'apprendre identiques, et qui, malgré le titre de bachelier, freinent la démocratisation réelle de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, malgré un resserrement incontestable des chances d'accéder au supérieur, celles d'en sortir diplômé varient encore du simple au double selon les milieux sociaux : parmi les 25-29 ans, les deux tiers des enfants de cadres et professions intermédiaires sont titulaires d'un diplôme supérieur contre un tiers des enfants d'employés ou d'ouvriers. [...] Tout s'est joué bien avant : environ 80 % des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur s'expliquent par les inégalités d'obtention de tel ou tel bac, alors que les inégalités sociales tenant aux choix faits après le bac ne comptent donc que pour 20 %. L'accumulation d'inégalités précoces de réussite constitue donc, et de loin, le principal mécanisme à l'origine des inégalités d'accès au supérieur.

Source : DUBET, François et DURU-BELLAT, Marie, « Massifier pour démocratiser l'accès au savoir ? », in *L'emprise scolaire*, Éditions Presse de Science Po, Paris, 2024.

DOCUMENT 4

Dans *Les héritiers*, ils [Bourdieu et Passeron] expliquent que le capital culturel des élèves joue un rôle clé dans leur réussite dans les filières sélectives comme les CPGE. [...] Le système des CPGE reproduit une hiérarchie sociale qui fait obstacle à l'ascension des élèves des milieux défavorisés qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour réussir dans ce type de parcours exigeant. [...] Autre constat : les filles sont toujours sous-représentées dans les filières scientifiques des CPGE en grande partie en raison de préjugés sexistes persistants sur leurs capacités en mathématiques et en sciences (Duru- Bellat, 1995 ; Mosconi, 2001). Il existe une orientation genrée au sein des CPGE qui découle d'une socialisation genrée dès le plus jeune âge (Duru-Bellat, 1991) et de stéréotypes ancrés sur les aptitudes des femmes dans des domaines scientifiques, perçus comme dominés par des hommes (Duru-Bellat & Kieffer, 2008 ; Duru-Bellat, 2017) et les conduisant souvent à une auto-censure (Blanchard et al., 2016). [...] La répartition des filles a peu évolué tant au niveau global (41,9 % des effectifs) que par domaine de formation : elles ne représentent qu'un tiers des effectifs des CPGE scientifiques [...]. L'origine sociale tout comme l'origine scolaire est également restée stable : 51 % des effectifs ont des parents cadres. [...] L'étude des inégalités d'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques entre 2010 et 2020 met en lumière l'intersection complexe entre genre et origine sociale en soulignant la persistance d'une double peine notamment pour les femmes issues de milieux populaires. Ces dernières sont confrontées à la combinaison de deux obstacles : les stéréotypes de genre qui les excluent des filières scientifiques de manière précoce, et une origine sociale défavorisée qui renforce les inégalités d'accès à ces parcours d'excellence. La double peine, à la fois sociale et de genre, se manifeste particulièrement dans les CPGE scientifiques, où les attentes en termes de performance et les représentations traditionnelles des sciences comme domaine masculin et élitiste jouent un rôle central dans l'orientation des jeunes filles. [...]

Source : JAOUL-GRAMMARE, Magali, « Double peine : l'impact des inégalités de genre et sociales sur l'accès aux CPGE scientifiques (2010-2020) », in Julien BERTHAUD et Claire BONNARD dir., *Inégalités scolaires et professionnelles. Nouveaux regards*, Céreq, 2025.

PARTIE 2

SUJET

Le PIB par habitant dans l'Union européenne en 2024 (en SPA*)

Pays	Population (1 er janvier 2025) en millions	PIB/hab (SPA) en 2024
Allemagne	83,6	45 500
France	68,6	39 100
Italie	58,9	38 900
Espagne	49,1	36 300
Pologne	36,5	31 400
Malte	0,574	43 200
Luxembourg	0,682	96 200
Chypre	0,980	37 800
Estonie	1,37	31 400
Lettonie	1,85	28 000

*SPA : Standard de Pouvoir d'Achat

Sources : EUROSTAT. *Population au 1er janvier* et *Produit intérieur brut (PIB) en standards de pouvoir d'achat (SPA)*, Commission européenne, Eurostat [en ligne] (consulté le 19 février 2026).

Question 1

Quelle est la méthode de calcul permettant d'obtenir la moyenne simple des revenus par habitant des pays étudiés ?

Question 2

Comment est calculée la moyenne pondérée des revenus par habitant en tenant compte du poids démographique de chaque pays ?

Question 3

En quoi la moyenne pondérée constitue-t-elle un indicateur plus pertinent que la moyenne simple ?

Autre exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

PARTIE 1

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques. Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Les différentes sources du chômage structurel.

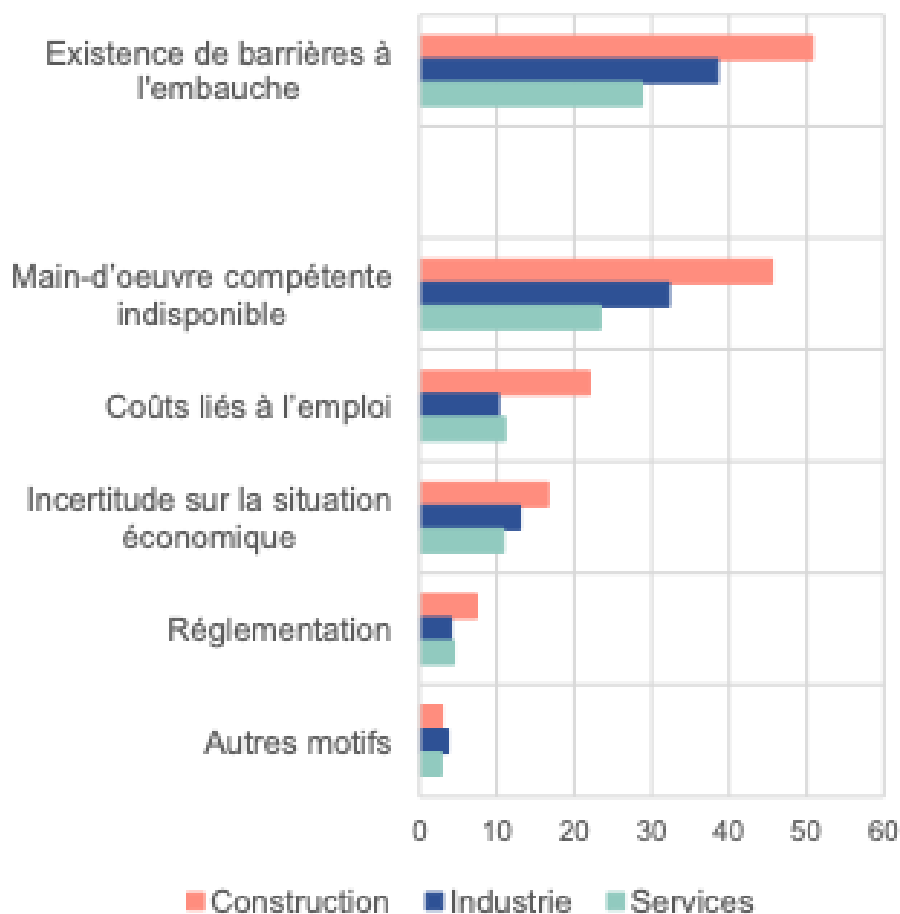
Extrait du programme de sciences économiques et sociales de terminale générale

Comment lutter contre le chômage ?	- Savoir définir le chômage et le sous-emploi et connaître les indicateurs de taux de chômage et de taux d'emploi. - Comprendre que les problèmes d'appariements (frictions, inadéquations spatiales et de qualifications) et les asymétries d'information (salaire d'efficience) sont des sources de chômage structurel. - Comprendre les effets (positifs ou négatifs) des institutions sur le chômage structurel (notamment salaire minimum et règles de protection de l'emploi). - Comprendre les effets des fluctuations de l'activité économique sur le chômage conjoncturel. - Connaître les principales politiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage : politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale, politiques d'allègement du coût du travail, politiques de formation et politiques de flexibilisation pour lutter contre les rigidités du marché du travail.
---	---

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

Part des entreprises citant des motifs de barrière à l'embauche en juillet 2023 (en %)



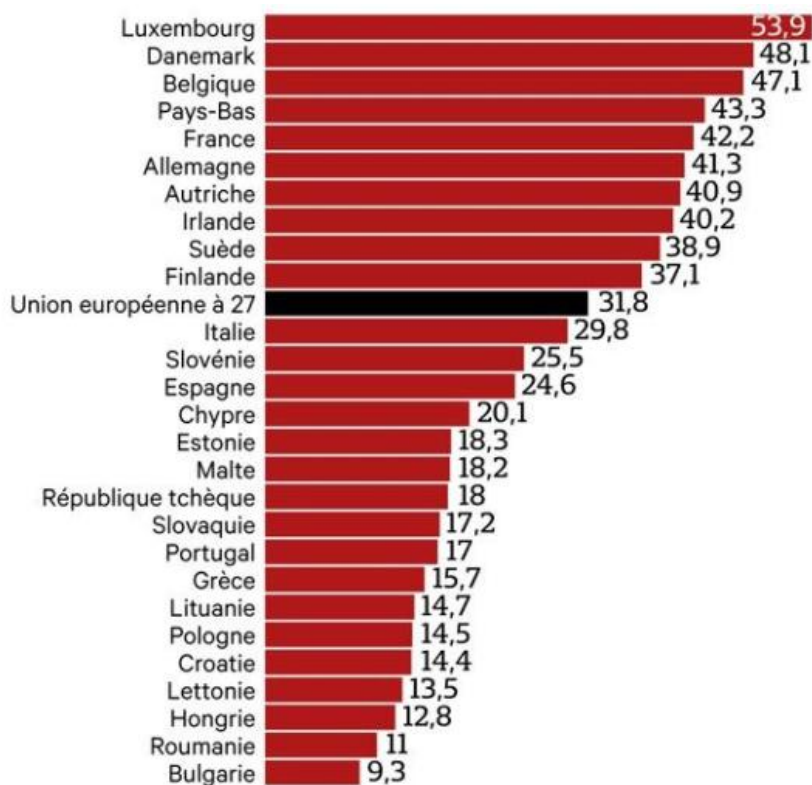
Note : une même entreprise peut signaler plusieurs types de barrières à l'embauche.

Champ : France métropolitaine.

Source : LABAU, Fanny et LAGOUGE, Adrien, *La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2023*, Dares (Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion), 2023.

Document 2

Le coût du travail dans les pays de l'Union européenne en 2023, en euros par heure, dans l'industrie des biens et les services.



Source : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (DESTATIS), « Une heure de travail a coûté en moyenne 41,30 euros en 2023 », *Communiqué de presse*, n° 165, 25 avril 2024.

Document 3

Taux de chômage en 2023 selon la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale par sexe et par niveau de diplôme (en %)

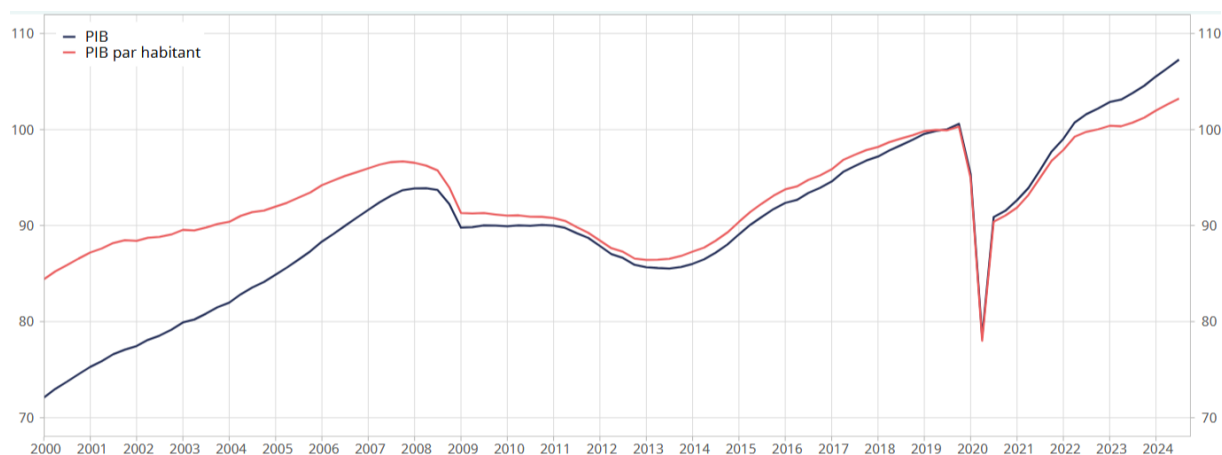
Caractéristiques	Depuis 1 à 4 ans	Depuis 5 à 10 ans	Depuis 11 ans ou plus
Sexe			
Femmes	12,9	9,1	5,6
Hommes	15,5	9,6	5,6
Niveau de diplôme			
Bac+5 ou plus	6,8	4,8	3,6
Bac+3 ou bac+4	10,7	6,9	3,8
Bac+2	11,0	6,6	3,9
Baccalauréat ou équivalent	18,2	10,9	5,7
CAP, BEP ou équivalent	17,5	11,7	6,4
Aucun diplôme, brevet des collèges	42,4	29,9	10,1
Ensemble	14,2	9,3	5,6

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives, sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : INSEE, « Chômage en phase d'insertion professionnelle », *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », Édition 2025, Insee, publié le 12 février 2025.

PARTIE 2

Évolution du PIB et du PIB par habitant en Espagne depuis 2000 (en volume, base 100 en 2019)



Note : le dernier point des courbes correspond aux données du troisième trimestre 2024.

Source : INSEE, « Le dynamisme économique espagnol depuis la crise sanitaire : miracle ou mirage ? », *Note de conjoncture*, 17 décembre 2024.

Question 1

Quelle est la signification de la donnée concernant le PIB en 2024 ?

Question 2

Comment évolue le PIB par habitant espagnol entre 2019 et 2024 ?

Question 3

Comparez l'évolution du PIB et celle du PIB par habitant en Espagne entre 2000 et 2024 ?